AR Prefecture

082-2582 1367-20211014-DELIB2021_40-DE

Reçu le 9/10/2021

Publié l 19/10/2021

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 14 octobre 2021

N° 2021 - 40

Nombre de délégués en exercice :

15 13

Présents:

Votants:

14

Nombre de voix :

18

Date de la convocation: 08 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 14 octobre à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département à Montauban, sous la

présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Présents :

Mmes MAGNANI, PALMIE et QUINTARD,

BELLOC, BESSEDE. JAZEDE, LAMOLINAIRIE, REGAMBERT, SALOMON, VAISSIERES, VERIL et WEILL (procuration de

M. DEPRINCE).

Absents excusés :

M. ASTRUC.

Assistaient à la séance : Mme LAYMAJOUX (Conseil Départemental T&G - Direction de l'Agriculture

et de l'Environnement)

M. JOLIBERT (Paierie Départementale)

Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)

OBJET : Sortie du patrimoine comptable des biens meubles réformés du SDD82

Monsieur le Président expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 1111-2 et L. 2312-1,

VU l'instruction budgétaire M14 qui a posé le principe d'une responsabilité conjointe de l'ordonnateur et du comptable pour le suivi des immobilisations,

VU la circulaire NOR INTB1501664J du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif,

CONSIDÉRANT les obligations qui incombent à l'ordonnateur de tenir un inventaire comptable permettant un suivi exhaustif des immobilisations du Syndicat, ainsi qu'au Payeur départemental de tenir en parallèle un état de l'actif du bilan,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en concordance l'état de l'actif et l'état de l'inventaire du SDD82.

CONSIDÉRANT que l'ajustement de l'état de l'actif (comptable) et de l'inventaire (ordonnateur) vise à donner une image fidèle du patrimoine du Syndicat,

Dans l'exercice de ces compétences, le SDD82 a constitué un patrimoine mobilier.

Il est donc propriétaire d'un certain nombre de biens meubles, qu'il acquiert au fil des ans afin de permettre aux différents services d'exercer leurs activités.

AR Prefecture

082-258201367-20211014-DELIB2021_40-DE Reçu le 19/10/2021 Publié le 19/10/2021

Certains de ces biens sont aujourd'hui obsolètes, hors d'usages et souvent totalement amortis. Ils doivent alors être retirés de l'inventaire comptable, document comptable dénombrant et évaluant pécuniairement l'ensemble du patrimoine, bien par bien.

Au 1^{er} janvier 2022, le SDD82 souhaite changer de nomenclature comptable, ce qui a permis de mettre en avant un besoin d'apurement de l'inventaire et une mise à jour de l'actif. Les biens meubles concernés par une sortie du patrimoine recensés figurent dans une liste ci-annexée mentionnant le numéro d'inventaire, la valeur d'acquisition ainsi que la valeur nette comptable.

Au niveau comptable, cette procédure est non budgétaire. Cela n'imputera pas les comptes du Syndicat. Seul le compte de gestion sera modifié dans sa partie « actif circulant ». Le bien est sorti de l'actif pour sa valeur nette comptable.

APRÈS en avoir délibéré, le Comité Syndical DÉCIDE, à l'unanimité :

- d'autoriser la sortie de l'inventaire des biens meubles cités en annexe,
- de valider les valeurs nettes comptables des biens à sortir de l'inventaire comme suit :

BIEN N°	DESIGNATION	Valeur Origine	Annuité Préc	Annuité Cours	Fin Exercice	Valeur Fin Exercice
N° INF1-01	Achat matériel informatique (réseau inf.+imprimante)	5723.94	5723.94	0	5723.94	o
N° INF1-02	Achat matériel informatique (portable+imprimante A3)	2978.71	2978.71	0	2978.71	0
N° INF1-04	Achat ensemble PENTIUM 4	2400.59	2400.59	0	2400.59	o
N° INF1-05	Achat matériel informatique	1397.74	1397.74	0	1397.74	0
N° INF1-06	Achat matériel informatique	1282.42	1282.42	0	1282.42	0
N° INF1-07	Achat imprimantes	1707.79	1707.79	0	1707.79	0
N° INF2-01	Achat imprimante multifonctions	241.75	241.75	0	241.75	O
N° INF3-01	Imprimante multifonctions Varen-Lexos	117.51	117.51	0	117.51	0
N° INF4-01	TEL/FAX Déchèterie Caussade	624.05	624.05	0	624.05	0

TOTAL ARTICLE 2183

16474.5 16474.5

0 16474.5

0

 de demander au Payeur départemental, comptable du SDD82 de procéder aux écritures non budgétaires nécessaires à l'ajustement de l'actif.

Fait et délibéré le 14 octobre 2021

Le Président, Michel WEILL